

**DISCOURS DE M. PHILIPPE MAYSTADT,
PRÉSIDENT DE LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT,
À L'OCCASION DE LA SÉANCE ANNUELLE
DU CONSEIL DES GOUVERNEURS À LUXEMBOURG, LE 3 JUIN 2003**

Mesdames et Messieurs, soyez les bienvenus à la Séance annuelle du Conseil des gouverneurs de la Banque européenne d'investissement.

Cette année, mes souhaits de bienvenue s'adressent tout particulièrement à nos futurs gouverneurs, qui assistent aujourd'hui aux débats en qualité d'observateurs. Sachez que la Banque européenne d'investissement attache une grande importance à votre présence ici aujourd'hui et que nous nous réjouissons à l'idée d'une collaboration fructueuse ces prochaines années.

Après avoir brièvement résumé les activités de la Banque en 2002, je vous présenterai une vue d'ensemble de nos priorités opérationnelles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne, et je terminerai en vous indiquant les dossiers qui retiendront particulièrement notre attention au cours de l'année à venir.

I. L'ACTIVITÉ EN 2002

En 2002, le total de notre activité de prêt a atteint 39,6 milliards d'EUR, contre 36,8 milliards d'EUR un an plus tôt.

LES OPÉRATIONS DE PRÊT DANS L'UNION EUROPÉENNE

Les prêts de la Banque à l'intérieur de l'UE ont atteint le chiffre de 33,1 milliards d'EUR.

La Banque a maintenu le montant total des prêts consacrés au développement régional à un niveau similaire à celui de 2001, à savoir près de 20 milliards d'EUR. Bien que constant en valeur absolue, ce volume de prêts a toutefois diminué en valeur relative en raison, pour une large part, d'une interprétation plus restrictive des critères d'éligibilité fixés pour la prise en compte de projets au titre du développement régional.

En 2002, les projets financés dans le cadre de l'initiative « Innovation 2000 » – notre fameuse « i2i » – ont bénéficié, au total, de 3,3 milliards d'EUR. À la fin de 2002, le montant cumulé des signatures depuis le lancement de cette initiative s'élevait à 10,8 milliards d'EUR. Le Conseil européen de Lisbonne avait demandé à la Banque de consacrer, sur trois ans, une enveloppe de 12 à 15 milliards d'EUR à des projets conformes aux critères de l'initiative i2i. Je peux vous confirmer que ce mandat a été rempli, puisqu'au 1^{er} mai 2003, le montant des prêts approuvés à ce titre s'élevait à 15,8 milliards d'EUR¹.

Les prêts en faveur du milieu naturel et de l'environnement urbain ont enregistré une nette progression, atteignant le chiffre de 9,3 milliards d'EUR.

LES OPÉRATIONS DE PRÊT À L'EXTÉRIEUR DE L'UNION EUROPÉENNE

En ce qui concerne notre activité à l'extérieur de l'Union européenne, je suis heureux de vous annoncer qu'en 2002 les prêts signés dans les pays adhérents et en voie d'adhésion ont atteint le chiffre record de 3,7 milliards d'EUR, ce qui représente une hausse de 37 % par rapport à 2001. Même si les projets d'infrastructure – dans le secteur des transports en particulier –

¹ Y compris 0,9 milliard d'EUR pour les pays adhérents et en voie d'adhésion et pour la Turquie.

sont restés notre principal domaine d'intervention, avec près de la moitié du volume des prêts, l'environnement a vu sa part augmenter, les opérations signées dans ce domaine se chiffrant à 1,3 milliard d'EUR.

Les prêts en faveur des pays partenaires se sont élevés à 2,5 milliards d'EUR, la région méditerranéenne absorbant à elle seule 1,8 milliard d'EUR, ce qui augure bien de la mise en oeuvre réussie du programme FEMIP.

EMPRUNTS

Sur le plan des emprunts, 2002 a été une année record, la Banque ayant collecté 38 milliards d'EUR au travers de 219 transactions dans 14 monnaies. Les ressources empruntées dans les trois grandes monnaies (EUR, GBP et USD) ont représenté 89 % du total. En ce qui concerne l'euro, la Banque a élargi la palette de ses produits personnalisés pour répondre aux besoins des investisseurs, tout en poursuivant sa politique en matière d'émissions de référence au travers du lancement de trois transactions EARN, d'une valeur de 12 milliards d'EUR.

Les transactions réalisées dans les monnaies des pays adhérents ont connu une augmentation de 75 %. La BEI est devenue le premier émetteur non souverain sur les marchés des pays adhérents, renforçant ainsi son image auprès des milieux financiers.

BILAN ET COMPTE DE PROFITS ET PERTES²

Au 31 décembre 2002, le total du bilan s'élevait à 220,8 milliards d'EUR. L'encours total des prêts et des garanties atteignait 236 milliards d'EUR, chiffre inférieur au plafond statutaire de 250 milliards d'EUR, lequel a été porté, dans l'intervalle, à 375 milliards d'EUR à la suite de l'entrée en vigueur de l'augmentation de capital le 1^{er} janvier 2003.

À la clôture de l'exercice, le compte de profits et pertes enregistrait un résultat net de 1 293,9 millions d'EUR, en retrait de 1,3 % par rapport au chiffre de 2001. Cette baisse s'explique en grande partie par une augmentation des corrections de valeur sur les opérations de capital-risque. En 2002, le rendement des fonds propres a atteint 5,4 %, contre 6,3 % un an plus tôt. Cette baisse de la rentabilité n'est pas surprenante, compte tenu de l'évolution de la conjoncture dans le secteur bancaire au cours de l'année écoulée.

II. PRIORITÉS OPÉRATIONNELLES AU SEIN D'UNE UNION ÉLARGIE

J'en viens maintenant aux priorités opérationnelles de la Banque pour les années à venir. Ces priorités, telles qu'elles ont été soumises et approuvées au cours de la Séance annuelle du Conseil des gouverneurs l'an dernier, sont énoncées, comme vous le savez, dans notre Plan d'activité de la Banque (PAB) pour la période 2003-2005. Les voici :

- (i) le développement régional et la cohésion économique et sociale,
- (ii) la mise en oeuvre de l'initiative « Innovation 2000 » (i2i),
- (iii) la protection et l'amélioration de l'environnement,
- (iv) la préparation des pays adhérents et en voie d'adhésion à leur entrée dans l'UE,
- (v) le soutien aux politiques communautaires d'aide au développement et de coopération dans les pays partenaires.

En tout premier lieu, je souhaite revenir sur le **développement régional et la cohésion économique et sociale** : la Banque s'est à nouveau fixé pour objectif ambitieux d'accorder 70 % de ses prêts directs en faveur de projets situés dans les zones assistées de l'Union européenne. Cet objectif-clé demeure au cœur de notre action, compte tenu, en particulier, de l'élargissement prochain de l'Union. Dans ce contexte, la Banque participe de manière active au groupe de travail conjoint mis en place avec la Commission dans le but de définir les futurs modes d'action en faveur des régions assistées. Les propositions que soumettra la BEI auront pour objectifs de renforcer le dialogue avec la Commission et d'assurer la complémentarité des

² Chiffres non consolidés.

interventions. La BEI proposera des mesures concrètes pour maximiser l'effet d'entraînement des fonds structurels et pour éviter les chevauchements d'activités.

Ensuite, la BEI encouragera la cohésion économique et sociale en continuant à contribuer au financement des **réseaux transeuropéens**. Forte de l'expérience, unique en son genre, qu'elle a acquise ces dix dernières années (pendant lesquelles elle a prêté 75 milliards d'EUR à ce secteur), la Banque a l'intention d'intégrer son action aux mesures prioritaires qui sont en cours d'élaboration au sein du groupe à haut niveau sur les RTE. En fonction des besoins, la BEI adaptera ses instruments de financement, mobilisera son savoir-faire technique, économique et financier et renforcera sa coopération avec la Commission afin de mieux coordonner les procédures d'instruction des projets.

En ce qui concerne l'initiative « **Innovation 2000** », je tiens à souligner que, dans le contexte de la stratégie de Lisbonne et à la suite des conclusions du sommet de printemps de l'UE, la BEI se tient prête à poursuivre et à renforcer son action en faveur de l'innovation, pour faire de ce secteur l'un des principaux domaines de financement de la BEI ces dix prochaines années. C'est pourquoi le Conseil d'administration de la BEI vous invite à approuver l'initiative « Innovation 2010 », étant entendu que cette nouvelle enveloppe de prêt spécifique sera pleinement compatible avec le Plan d'activité de la Banque et avec le cadre fixé pour l'augmentation du capital.

En nous appuyant sur l'expérience acquise au cours de la mise en oeuvre réussie de l'initiative i2i ces trois dernières années et sur le dialogue stratégique que nous entretenons avec la Commission, nous nous proposons de consacrer quelque 20 milliards d'EUR d'ici la fin de 2006 à des projets relevant de trois domaines-clés, à savoir :

- (i) premièrement, les technologies de l'information et de la communication (matériel, contenu et applications) ;
- (ii) deuxièmement, la recherche-développement et les investissements innovants en aval (produits et processus) ;
- (iii) et enfin, l'éducation et la formation.

En outre, le Fonds européen d'investissement, l'organe spécialisé du groupe BEI dans les opérations de capital-risque et dans l'émission de garanties en faveur des PME, contribuera également à cet objectif au travers de ses investissements dans des fonds de capital-risque dont l'activité principale consiste à prendre des participations dans des entreprises innovantes à forte orientation technologique.

En ce qui concerne la **protection de l'environnement naturel et urbain**, la Banque continuera de se fixer pour objectif d'y consacrer entre 25 et 35 % du total de ses prêts. Par ailleurs, elle cherchera de nouveaux moyens de prendre en compte, dans ses interventions, les priorités de l'UE en matière d'environnement. À titre d'exemple, nous pourrions appuyer, sous une forme qui reste à définir, le marché émergent du carbone. Pour cette priorité aussi, la BEI s'attachera à coopérer avec la Commission. La Banque participe au groupe de travail de la Commission chargé d'élaborer de nouveaux mécanismes de financement en faveur des énergies renouvelables et elle suit de près l'évolution de l'initiative « eau » de la Commission.

III. PRIORITÉS OPÉRATIONNELLES À L'EXTÉRIEUR DE L'UNION

En ce qui concerne nos opérations à l'extérieur de l'Union européenne, j'aimerais m'attarder quelques instants sur les défis que la Banque est occupée à relever à trois grands égards : les Balkans occidentaux, la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (la FEMIP) et la Facilité d'investissement de Cotonou.

Dans les **Balkans occidentaux**, la Banque reste déterminée à jouer un rôle dynamique dans le développement de cette région, où nous avons l'intention de prêter 1,2 milliard d'EUR ces trois prochaines années.

Jusqu'à présent, la BEI s'est essentiellement concentrée sur la reconstruction des infrastructures de base. À l'avenir, parallèlement au retour de la stabilité dans la région, nous élargirons notre appui à d'autres secteurs éligibles. La protection de l'environnement, le développement des prêts aux collectivités locales, la diffusion de l'innovation et le développement des secteurs de la santé et du capital humain prendront progressivement de l'importance. Il va de soi que nous continuerons à coordonner notre action avec celle d'autres institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale et la BERD.

En ce qui concerne nos opérations dans les **pays partenaires de la Méditerranée**, 2002 a vu le lancement officiel de **l'initiative FEMIP** à Barcelone. La Banque a pris sans tarder certaines mesures de réorganisation interne pour assurer une mise en oeuvre optimale de cette facilité. Ces mesures portent sur un renforcement des effectifs, la création d'un département spécifique fonctionnant comme une unité opérationnelle autonome et englobant une division consacrée spécialement au secteur privé, ainsi que l'ouverture d'un bureau régional de la BEI au Caire. Sur le plan des opérations, la Banque a approuvé, en 2002, 2,2 milliards d'EUR de prêts, dont un tiers environ en faveur du secteur privé. Le montant des approbations pour des projets relevant de ce secteur, qui reste la cible privilégiée de la FEMIP, dépasse déjà 1,5 milliard d'EUR depuis le lancement de la Facilité en septembre 2001.

Pour ce qui est de l'orientation qui sera donnée à la FEMIP à l'avenir, la réunion du Comité de coordination et de dialogue économique, qui s'est tenue en avril 2003 à Istanbul, a permis l'ouverture d'un dialogue constructif avec les représentants de toutes les parties intéressées, à savoir les États membres de l'UE, les pays partenaires et les institutions. Les participants à cette réunion ont à nouveau souligné le rôle clé que joue la FEMIP pour ce qui est de faciliter l'accès du secteur privé, et plus spécialement des PME, aux financements. Le développement des prêts globaux et l'introduction de nouveaux produits financiers destinés à l'apport de fonds propres et de quasi-fonds propres seront décisifs pour atteindre cet objectif. Les participants ont en outre souligné l'importance de l'assistance technique et la Banque approfondira les discussions avec la Commission sur cette question.

Les opérations de la Banque dans les pays ACP sont liées à la mise en oeuvre de la **Facilité d'investissement** créée dans le cadre de **l'Accord de Cotonou**. Cet accord marque un tournant dans la coopération entre l'UE et les pays ACP en matière de développement économique axé sur la lutte contre la pauvreté. En effet, il s'appuie sur l'évolution observée ces dix dernières années dans le contexte de la Convention de Lomé et reconnaît le rôle central que joue le secteur privé dans la création de la richesse économique. Dans ce contexte, les opérations financées au titre de la Facilité d'investissement, laquelle a été officiellement lancée hier, seront assorties – plus fréquemment que par le passé – d'un partage des risques et elles devront, en outre, s'accompagner d'un niveau de rémunération raisonnable. De cette manière, la Banque visera à faire de cette facilité un mécanisme renouvelable qui utilisera le produit des remboursements et des dividendes. L'objectif de générer un retour sur investissement suffisant pour entretenir un mécanisme renouvelable constitue de toute évidence un défi, compte tenu des risques financiers inhérents à la plupart des projets réalisés dans la zone ACP.

La Banque gèrera, au titre de cette facilité, une enveloppe de 2,2 milliards d'EUR au maximum provenant des ressources budgétaires des États membres de l'UE. Parallèlement, la BEI complètera, au besoin, les interventions de cette facilité à l'aide de prêts sur ses ressources propres.

IV. LES DOSSIERS QUI RETIENDRONT L'ATTENTION DE LA BANQUE

Comme vous l'aurez assurément noté en écoutant mes propos, la Banque devra, à l'avenir, faire sans cesse évoluer ses politiques et ses procédures pour les adapter aux priorités de l'UE.

Dans ce contexte, je voudrais mettre l'accent sur trois dossiers qui méritent tout particulièrement notre attention, à savoir la valeur ajoutée, la gestion des risques et la transparence.

En ce qui concerne la **valeur ajoutée**, je souhaite rappeler que la Banque doit décider des opérations qu'elle finance en tenant compte de trois éléments :

1. la conformité de chaque opération avec les objectifs de l'Union ;
2. la qualité et la solidité de chaque projet ;
3. les avantages financiers spécifiques qui découlent de l'utilisation des fonds de la BEI.

Notre participation à une coopération renforcée avec la Commission témoigne clairement de la volonté de la Banque d'assurer *la conformité de chaque opération avec les objectifs de l'UE*. Je vous ai déjà cité plusieurs cas où cette coopération est en marche, mais j'aimerais vous en donner deux exemples spécifiques supplémentaires liés à la signature, au cours de l'année écoulée, de deux accords : le premier, sur l'environnement, avec la DG Environnement et la DG ECFIN, et le second, sur des projets dans le domaine des réseaux de communication électronique, avec les DG INFSO et ECFIN.

La *qualité et la solidité de chaque projet* dépendent, pour une large part, de la mise en place de procédures de diligence raisonnable exhaustives et appropriées et du concours de personnel compétent. Au cours de l'année écoulée, nous avons mis en oeuvre de nouvelles méthodes d'instruction des projets qui permettent de moduler l'affectation de ressources en fonction de la difficulté perçue de chaque projet. Nous avons en outre renforcé nos procédures pour ce qui touche à l'environnement et à la passation des marchés.

Les *avantages spécifiques découlant de l'utilisation des fonds de la BEI* ont fait l'objet, l'an dernier, d'une décision spécifique du Conseil des gouverneurs tendant à limiter le volume des prêts accordés aux grandes entreprises qui ont un accès aisé aux marchés des capitaux. Je peux vous annoncer que la Banque a rempli cet objectif, puisque le volume des signatures dans ce secteur a été inférieur en 2002 à celui atteint en 2001. Nous continuerons à surveiller cet aspect de la valeur ajoutée et nous en informerons chaque année le Conseil des gouverneurs.

En ce qui concerne la **gestion des risques**, vous aurez reçu, comme je vous l'annonçais l'an dernier lors de la Séance du Conseil des gouverneurs, un rapport qui traite spécifiquement de cette question et qui met l'accent sur la manière dont nous identifions, mesurons et suivons les risques. La Banque a aligné ses systèmes de gestion des risques sur les meilleures pratiques du marché. Il ressort clairement du rapport en question que la BEI se prépare activement à l'entrée en vigueur du cadre réglementaire qui résultera du nouvel Accord de Bâle pour ce qui concerne l'évaluation des risques. Un rapport de suivi vous sera communiqué en 2004.

Enfin, s'agissant de la **transparence**, nous avons maintenu un dialogue régulier avec les ONG et nous avons arrêté et mis en oeuvre une nouvelle politique d'accès en ligne aux documents, qui est conforme à la législation communautaire la plus récente en la matière. Le grand public ne cesse de témoigner d'un intérêt croissant pour les informations que fournit la BEI. L'an dernier, le nombre de visiteurs du site Internet de la Banque a presque doublé, pour atteindre près d'un million de personnes.

Je m'en tiendrai là pour ce qui concerne les activités de la Banque au cours de la période écoulée, nos priorités et les domaines qui retiendront notre attention. Permettez-moi, avant de conclure, d'adresser mes remerciements aux membres du Conseil d'administration qui vont nous quitter, à savoir Mme Isabel Correia Barata, M. Sinbad J.D. Coleridge, M. Wedige Hanns von Dewitz, M. Gerd Saupe, Mme Rebecca Lawrence et M. Gerhard Boehmer.

Mon dernier mot ira au personnel de la BEI que je tiens à remercier pour les efforts qu'il a déployés au cours de l'année et pour son attachement à faire de la Banque européenne d'investissement une institution financière au service des politiques de l'Union européenne.